

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXII

BEAUCEVILLE-AOUT 1916

No VIII

Raymond-Blaise des Bergères

La campagne désastreuse du gouverneur de la Barre contre les Iroquois en 1684 décida le roi de France à le rappeler. Le 1^{er} janvier 1685, le marquis de Denonville était nommé gouverneur de la Nouvelle-France.

Le roi donna au nouveau gouverneur un renfort de 500 soldats. Le marquis de Denonville arriva à Québec le 29 juillet 1685, accompagné de 350 soldats et d'une vingtaine d'officiers. 150 soldats étaient morts pendant la traversée.

Raymond-Blaise des Bergères était du nombre des officiers arrivés ici en même temps que le marquis de Denonville.

Le jeune officier, originaire de la paroisse Saint-Pierre, ville d'Orléans, était fils de Jean des Bergères et de Marie Boucher.

Les attaques réitérées des Iroquois contre les alliés des Français engagèrent le marquis de Denonville à aller porter la guerre dans leur pays. Tout l'hiver de 1686-1687 se passa à faire les préparatifs de cette expédition.

Le 13 juin 1687, l'expédition forte de près de 2,000 hommes partit de Montréal. Les milices avaient pour chef M. Dugué de Boisbriand, ancien capitaine au régiment de Carignan. Le chevalier de Vaudreuil commandait les troupes régulières. M. de Callières était commandant en chef des deux divisions de l'armée sous les ordres du marquis de Denonville.

M. des Bergères était de cette expédition.

Après avoir brûlé les villages iroquois et avoir tué un grand nombre de ces barbares, M. de Denonville se décida à revenir au pays.

Mais il s'arrêta avant à Niagara avec toute son armée pour y rétablir le fort de ce nom.

Le dernier jour de juillet 1687, le fort était entièrement terminé. M. de

Denonville y laissa une garnison de cent soldats d'élite, avec six officiers. Le chevalier de Troye devait avoir le commandement du fort et M. des Bergères celui de la garnison, sous ses ordres.

Malheureusement, à cause des vivres à moitié gâtés qu'on avait laissés à Niagara, le scorbut et d'autres maladies se déclarèrent dans la garnison. Presque tous les soldats moururent. (1) Le commandant lui-même, M. de Troye, fut emporté par le fléau le 8 mai 1688.

C'est M. des Bergères qui remplaça le chevalier de Troye dans le commandement du fort Niagara.

Au mois de juin 1688, des délégués iroquois vinrent à Montréal pour s'entendre avec le marquis de Denonville sur les conditions de la paix. Celui-ci eut la faiblesse de consentir à leur demande de raser le fort Niagara.

Un peu avant le milieu de septembre 1688, un ordre arrivait à M. des Bergères de brûler le fort Niagara, et de ramener les effets au fort Frontenac et la garnison à Montréal. M. des Bergères agit avec tant de célérité que tout se fit en quatre jours. (2)

Quelques mois après son retour à Montréal, M. des Bergères fut envoyé pour commander au fort de Chambly.

Un *Mémoire sur le Canada* qu'on attribue à l'ingénieur Gédéon de Catalogne nous fait connaître les exploits d'un jeune chien qui appartenait à M. des Bergères.

"Vers 1688, dit-il, monsieur des Bergères ramena un jeune chien de Niagara, fils d'un autre qui s'appelait Vingt-Sols, qui souvent avait servi de sentinelle au dit poste. Ce jeune chien fut amené à Chambly où monsieur de Bergères fut commandant, et comme les avenues de ce dernier poste étaient souvent occupées par les Iroquois, il était difficile de donner et recevoir des nouvelles de Montréal. On s'aperçut que le jeune chien lorsqu'il fut assez grand avait fait quelques voyages à la Prairie de La Madeleine où il y avait

(1) Le baron de LaHontan, qui faisait partie de l'expédition du marquis de Denonville, place l'effectif de la garnison à cent vingt soldats. Il ajoute que de toute la garnison il ne resta que douze soldats avec M. des Bergères, leur officier.—"Voyages du baron de LaHontan dans l'Amérique septentrionale", édition de 1741, tome premier, pp. 133 et 183.

(2) L'"Etat dans lequel a été laissé le fort de Niagara en 1688, rédigé par le chevalier de Lamotte le 15 septembre 1688, se trouve aux Archives du Canada, à Ottawa, vol. de la Correspondance générale. Cet état a été reproduit par M. E.-B. O'Callaghan, dans son ouvrage "Documents relating to the colonial history of the state of New-York", vol. IX, p. 386.

garnison, où il fit à la suite d'une chienne chaude (?)

" Il fut reconnu par les soldats, qui en avertirent le commandant. Craignant que quelques Français avec qui il aurait pu venir n'eussent été pris par les Iroquois, on écrivit une lettre qu'on attacha au col du chien. Après lui avoir donné à manger, on le fustigea et on le mit hors du fort en le menaçant si bien qu'il s'en fut à Chambly où le trajet est de quatre lieues, et il se rendit au fort, la lettre au col, que l'on lui ôta.

" Après en avoir fait la lecture, ils pensèrent à le renvoyer, lui mettant la réponse de la lettre au col, et on le fustigea comme on avait fait à Laprairie où il fut rendre la réponse.

" Par cette manière, il fut établi postillon d'un poste à l'autre ; ce que le commandant représenta à monsieur l'intendant, lui demandant une ration pour lui, ce qui lui fut accordé et fut incorporé sur les rôles des soldats sous le nom de monsieur de Niagara. On trouva même le moyen de le faire vivre plusieurs années après sa mort. Lorsque la revue se faisait, il était en course ou en chasse. " (1)

Au mois de juillet 1689, M. des Bergères et François Lefebvre, sieur Duplessis, capitaine d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, eurent une altercation qui se termina par un duel. M. des Bergères reçut un coup d'épée assez grave puisque M. Sarrazin, chirurgien-major des troupes, fut obligé de lui donner ses soins. MM. des Bergères et Lefebvre Duplessis furent arrêtés et emprisonnés. Les lois étaient alors très sévères pour les duellistes. Après une longue enquête, l'affaire vint, le 16 novembre 1689, devant le Conseil Souverain à Québec. Celui-ci rendit, le même jour, le jugement suivant :

" Tout considéré, le Conseil a renvoyé et renvoie les dits Duplessis et des Bergères absous de l'accusation formée contre eux pour le duel, ordonne qu'ils aurent provision de leur personne, et leurs écroues déchargés, condamne le dit Duplessis en la somme de six cents livres d'intérêts civils envers le dit des Bergères, et chacun d'eux en trois livres d'amende, et à aumôner aussi chacun dix livres, moitié à l'Hôtel-Dieu, et moitié au Bureau des Pauvres, et en outre le dit Duplessis en tous les dépens. " (2)

(1) "Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France", vol. I, p. 606.

(2) "Jugements et Délibérations du Conseil Souverain de la Nouvelle-France", vol. III, p. 364.

En 1690, la flotte de Phipps remontait le Saint-Laurent jusqu'à Québec. On sait quelle réception M. de Frontenac fit au présomptueux amiral. Il n'appert pas que M. des Bergères ait pris part à la défense de Québec pendant ces jours glorieux pour la vaillance canadienne. Il est probable qu'il resta à Chambly pour mettre son fort en état de défense contre une invasion possible des troupes de la Nouvelle-Angleterre.

Le 12 octobre 1691, l'intendant Champigny se plaignait au ministre de M. des Bergères. Il lui écrivait :

" Il y a depuis quinze mois dans le fort Chambly pour commandant le sieur des Bergères, capitaine, à qui le trésorier est en avance de plus de neuf cents livres et d'ailleurs il y consomme une quantité considérable de vivres, munitions et ustensiles de magasin, ayant avec lui sa famille. J'en ai parlé plusieurs fois à M. de Frontenac pour y remédier en le réduisant à ses appointements, ou en y mettant un autre officier, mais il a fait tout le contraire de ce que je lui ai représenté, en sorte qu'il lui a fait encore avancer depuis peu cinq à six cents livres, ce qui embarrasse beaucoup le commis de M. de Lubert ne sachant où prendre ses avances. Je vous prie, Monseigneur, de me faire savoir votre intention sur cela. " (1)

Le ministre, sur réception de la lettre de l'intendant Champigny, ayant reproché à M. de Frontenac les trop fortes dépenses de M. des Bergères à Chambly, le gouverneur lui répondit ainsi, le 5 septembre 1692 :

" Si l'on a tenu compte au sieur des Bergères de quelques vivres qu'il avait consommés et d'autres avances qu'il avait faites, ce n'a été qu'après avoir bien vérifié qu'elles étaient effectives et employées pour de différents partis de Sauvages et de Français qui en allant et revenant de la guerre, passent toujours par son poste, et auxquels on ne peut pas se dispenser, pour le bien du service, de donner quelque chose, ce qui serait fort onéreux pour celui qui y commande s'il fallait que cela tombât sur ses coffres. M. l'intendant qui a examiné la chose de plus près vous en rendra encore un meilleur compte. Mais ce que je vous puis dire, pour ne point trahir la vérité, est qu'il n'y a point ici de commandant dans aucun fort qui y tienne les choses en si bon état qu'il fait, qui soit plus vigilant et sur qui on doive plus s'assurer. Je ne m'attendais pas, dans le voyage que j'y ai fait cet été, d'y trouver toutes choses en aussi bon ordre qu'elles y sont ; son poste est le plus jaloué et le plus exposé de tous. C'est une clef du pays et les ennemis sont presque tous les jours au pied de ses palissades, de sorte qu'il faut être aussi alerte que je sais qu'il est pour diminuer

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 11.

les inquiétudes que j'en aurais, si un autre moins soigneux que lui était à sa place." (1)

Le gouverneur de Frontenac qui connaissait la valeur et la capacité de M. des Bergères parce qu'il l'avait vu à l'oeuvre, avait pris sur lui de lui accorder une gratification de 500 livres, en considération des services qu'il avait rendus dans le poste de Chambly. La chose était peut-être irrégulière, le Roi se réservant le privilège d'accorder des gratifications.

Le 21 septembre 1692, l'intendant Champigny écrivait au ministre :

" Le sieur des Bergères, commandant à Chambly, s'est acquitté d'une partie des avances qu'il avait prises par le moyen de la gratification de 500 livres que M. le comte de Frontenac a jugé à propos de lui accorder, en considération des services qu'il a rendus dans ce poste. J'espère qu'il sera bientôt quitte du reste, me paraissant qu'il prend quelque soin de se ménager dans ses dépenses. " (2)

Le 4 novembre 1693, M. de Champigny revenait encore sur la gratification accordée par le gouverneur de Frontenac à M. des Bergères. Il écrivait au ministre :

" La gratification de cinq cents livres au sieur des Bergères n'a été faite que parce que M. de Frontenac l'a souhaité, après y avoir de ma part longtemps résisté. Il est vrai qu'il a bien servi au fort de Chambly, mais je sais qu'il ne convient pas à un intendant de faire des gratifications sans l'ordre de Sa Majesté et c'est un des articles que je marque dans le mémoire que je vous envoie pour le retranchement des dépenses. " (3)

Pendant cette même année 1693, M. des Bergères s'occupa de refaire à nouveau le fort de Chambly. Au printemps, il avait conduit vingt hommes de sa garnison à deux lieues de Chambly pour embarrasser les portages de la rivière Richelieu, entre l'île Sainte-Thérèse et Saint-Jean ou Mille-Roches.

M. de Frontenac écrivait au ministre à la fin de 1693 que le fort de Chambly était dans l'état de la meilleure défense qu'on puisse attendre d'un fort de pieux.

En 1694, M. des Bergères était encore commandant du fort de Chambly.

Pareillement, en 1695, on voit que M. des Bergères a la charge du même fort de Chambly.

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 12.

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 12.

(3) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 12.

En 1696, M. de Frontenac faisait son expédition contre les Iroquois. M. des Bergères rendit des services signalés au cours de cette campagne. M. de Frontenac ayant décidé d'établir un fort sur la rive orientale du lac Ontario, pour garder les provisions nécessaires à l'armée, les troupes y mirent tant d'ardeur qu'il fut élevé en deux jours.

Le Père de Charlevoix nous apprend que la garde de ce fort fut confiée au marquis de Crisafy et à M. des Bergères, tous deux capitaines, auxquels on donna cent cinquante hommes choisis. (1)

De 1696 à 1700, il est peu question de M. des Bergères.

En 1700, le roi accordait un congé de neuf mois à M. des Bergères afin de passer en France.

Le 18 octobre 1700, MM. de Callières et Champigny écrivaient au ministre :

"Le sieur des Bergères a pris la résolution de ne point profiter cette année du congé que Sa Majesté lui a accordé pour passer en France." (2)

Incidentement, par une lettre de MM. de Callières et Champigny au ministre du 6 novembre 1701, nous apprenons que M. des Bergères était à cette date commandant au fort Frontenac.

En 1703, M. de Crisafy, gouverneur des Trois-Rivières, sollicitait le gouverneur et l'intendant de la Nouvelle-France de créer une lieutenance de roi à Trois-Rivières pour un officier qui put le soulager dans les fonctions du gouvernement.

Le 15 novembre 1703, MM. de Vaudreuil et Beauharnois écrivaient au ministre à ce sujet :

"Le sieur de Crisafy nous a sollicité, Monseigneur, de vous proposer de créer une lieutenance de Roi aux Trois-Rivières pour un officier qui pût le soulager dans les fonctions du gouvernement que S. M. lui a fait la grâce de lui donner et il vous a nommé les sieurs Duplessis-Fabert et des Bergères ; ce dernier est nécessaire pour le service du Roi au fort Frontenac où il commande et il y a ici de vieux capitaines qui se trouveraient heureux d'avoir un tel poste. Nous vous proposerions, Monseigneur, les sieurs de Muy et de la Chassagne s'ils ne méritaient pas quelque chose de plus. Ce dernier a l'honneur de vous représenter ses services par sa lettre ci-jointe et comme ceux du sieur de Muy vous sont connus, nous prenons la liberté de vous proposer d'ériger

(1) "Histoire de la Nouvelle-France", vol. II, p. 170.

(2) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 18.

en sa faveur le poste de Chambly en gouvernement, sous les ordres du gouverneur de Montréal." (1)

Combien de temps M. des Bergères garda-t-il le commandement du fort Frontenac ?

M. de Catalogne écrivait en 1705 :

"Remarquer que Monsieur Lamotte-Cadillac, qui s'était brouillé avec Monsieur de Vaudreuil, passant par Cataracouy, où commandait Monsieur de la Corne, y fut reçu avec le salut du canon, ce qui étant venu à la connaissance de Monsieur de Vaudreuil, il y envoya Monsieur de Tonty pour y relever Monsieur de la Corne." (2)

Ce passage indique que M. des Bergères n'était plus au fort Frontenac en 1705.

Gédéon de Catalogne nous apprend dans son *Mémoire sur le Canada* qu'en 1707 M. des Bergères remplaça M. d'Ailleboust de Périgny au commandement du fort de Chambly.

On avait eu vent que les Anglais s'avançaient sur Montréal par le lac Champlain. M. de Longueuil, qui administrait cette partie du pays, reçut ordre de faire évacuer le fort de Chambly après en avoir tiré tous les effets. L'ingénieur de Catalogne qui avait fortifié le fort Chambly assura M. de Longueuil qu'on pouvait le défendre avec cent hommes. M. de Longueuil gagna les autorités de la colonie à l'opinion de M. de Catalogne et on décida de conserver le fort. C'est dans ces circonstances que M. des Bergères remplaça M. de Périgny au commandement. (3)

M. Godefroy de Linctot, major des Trois-Rivières, étant décédé le 18 mai 1709, M. des Bergères demanda cette charge.

Le 15 septembre 1709, l'intendant Raudot écrivait la lettre suivante au ministre en faveur de M. des Bergères :

"Je me sers du retour d'un bastiment de plaisance qui nous a amené icy le Gouverneur et une partie de la garnison de Saint-Jean, pour avoir l'honneur de vous mander par avance la perte que nous avons faite de quelques personnes mortes icy depuis le départ du dernier vaisseau. Nous en avons perdu au mois de may dernier trois qu'on peut dire estre de considération pour ce pays, le sieur marquis de Crisafy, le sieur de Lotbinière et le sieur Linctot

Enfants :

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 21.

(2) "Collection de manuscrits", vol. I. p. 614.

(3) "Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France", vol. I. p.

“ La majorité des Trois-Rivières qui vacque par la mort du sieur de Linctot est un très petit employ, tant à cause de l'endroit où on l'exerce, que parce qu'il n'y a que neuf cent livres d'appointemens. Néanmoins le sieur des Bergères, capitaine dans ce pays et des plus anciens, vous le demande, c'est un bon officier quoiqu'un peu dérangé dans ses affaires, que tout le monde croit, par son activité, estre capable de cet employ.

“ La dame de Linctot, par la mort de son mary, se trouve encore chargée de quatre enfans, il ne luy reste pour tous biens qu'une terre qui luy rapporte très peu de revenu, elle espère, Monseigneur, que vous luy accorderez la même grace que vous faictes ordinairement aux veuves des officiers de cette qualité, en obtenant pour elle de Sa Majesté une pension, elle passe, à ce qu'elle dit cette année en France, dans l'espérance de tirer quelque secours dans ses besoins d'un frère qu'elle a à Paris qui pourroit bien luy en donner, c'est un médecin qui se nomme Belestre qui est garçon, qui a du bien, mais qui est fort avare. ” (1)

Le 10 mai 1710, le Roi accordait la majorité des Trois-Rivières à M. des Bergères, à la place de M. de Linctot, décédé. (2)

M. des Bergères ne jouit pas longtemps de cette charge honorable puisqu'il décéda à Montréal le 20 juillet 1711.

Raymond-Blaise des Bergères s'était marié trois fois. Il avait épousé sa première femme, Anne de Goigni, en France, et il en eut un fils et une fille. Il ne paraît pas que Anne de Goigni ait suivi son mari dans la Nouvelle-France.

En secondes noces, à Montréal, le 8 novembre 1694, M. des Bergères épousa Jeanne-Cécile Closse, fille de Lambert Closse et de Elisabeth Moyen, et veuve de Jacques Bizard, major de Montréal. Elle décéda à Montréal le 9 février 1700, et fut inhumée dans l'église paroissiale. Elle avait eu trois enfans.

En troisièmes noces, à l'île Dupas, le 13 novembre 1709, M. des Bergères épousa Marie-Marguerite, fille de Pierre-Charles Vauvril de Blazon et de François LePelé, et veuve de Lambert Boucher de Grandpré. Elle décéda à Trois-Rivières le 8 janvier 1730. Aucun enfant n'était né de cette troisième union.

(1) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 30.

(2) Edouard Richard. “Supplément du Rapport du Dr Brymner sur les archives canadiennes”, p. 422.

I

Nicolas-Blaise des Bergères de Rigauville.—Le continuateur de la lignée.

II

..... *des Bergères.*—Née en France.

Le 7 juillet 1711, le ministre écrivait à M. des Bergères qu'il était satisfait de ses services et pourrait le recommander plus tard pour la croix de Saint-Louis, mais qu'il était surpris d'apprendre qu'il avait à Paris une fille qu'il laissait sans secours. (1)

C'est la seule mention connue de mademoiselle des Bergères.

III

Joseph des Bergères.—Né à Montréal le 11 décembre 1696.

Décédé au même endroit le 8 janvier 1697.

IV

Marie-Joseph des Bergères.—Née à Montréal le 3 mars 1698.

Mariée, à Québec, le 22 septembre 1722, à Guillaume-Emmanuel-Théodore Denis de Vitré, fils de Denis de Saint-Simon et de Louise-Madeleine de Peiras.

Elle décéda à Québec le 9 août 1728.

M. Denis de Vitré épousa en secondes noces, à l'Hôpital-Général de Québec, le 5 octobre 1729, Marie-Thérèse Juchereau Duchesnay, fille de Ignace Juchereau Duchesnay et de Marie-Catherine Peuvret.

C'est du mariage de M. Denis de Vitré et de Marie-Joseph des Bergères que naquit à Québec le 8 novembre 1724 Théodore Mathieu Denis de Vitré qui eut le triste sort de conduire la flotte anglaise jusqu'à l'île d'Orléans en 1759. (2)

V

Jeanne des Bergères.—Née à Montréal le 13 mai 1699.

Décédée au même endroit le 6 octobre 1699.

P. G. R.

(La fin dans la prochaine livraison)

(1) "Rapport sur les archives canadiennes pour 1899", p. 434.

(2) Voir sur cet épisode de notre histoire une curieuse étude de M. Philéas Gagnon dans le "Bulletin des Recherches Historiques", vol. III, p. 178.

Canot d'écorce

On raconte que les Algonkins des Trois-Rivières, dès le début de la colonie française, allaient en traite vers une nation du nord nommée Vtakd'amivek, et qu'ils trafiquaient aussi avec les Attikamègues, lesquels à leur tour échangeaient des articles de fabrique européenne avec des peuples situés encore plus loin et dont le pays était si froid que les arbres y étaient rabougris et ne fournissaient pas même l'écorce nécessaire à la confection des canots — ce qui les obligeait d'acheter ce produit des peuplades plus favorisées et qui se rendaient jusqu'à eux pour faire le commerce. C'était le bouleau du Saint-Maurice qui fournissait la matière des pirogues de la baie d'Hudson. (*Relation des Jésuites*, 1640, p. 34 ; 1641, p. 32, 57.)

Avec les premiers colons des Trois-Rivières arrivèrent, à la grande surprise des Sauvages, les merveilleux instruments que nous appelons aiguille, fil, ficelle, couteaux, briquets, cuillère, perçoir, marmite, boucle de métal, bouton, ciseau, gouge, hache, etc., tous obtenables moyennant des peaux de castor. Non seulement ces objets passaient aux tribus lointaines mais l'écorce de bouleau des Trois-Rivières allait au nord soulager la misère des tristes habitants de ces contrées.

Il ne faudrait pas s'imaginer que les Français tardèrent quelque peu à utiliser les canots d'écorce, ni qu'ils se tinrent satisfaits de les acheter des Sauvages. Ils se mirent à l'oeuvre et y apportèrent des améliorations notables qui leur étaient facilités par l'usage des outils de fer, de la toile, du filin, de la ficelle, du brai, des crampes, des clous, etc., et si, par la suite, on a vu des Sauvages aussi avancés que les blancs dans les constructions de ce genre, c'est grâce à l'emploi de fournitures que nos industries leur procuraient.

Sur l'article du transport les deux races différaient de procédé. Le Français faisait plus grand, le Sauvage se contentait d'ajouter au nombre des petits canots. En bref, le canot qui a toujours fait l'admiration des étrangers, c'est le canot canadien, quoique d'origine indigène, car on n'a jamais attaché la moindre importance à celui qui admettait six ou huit nageurs seulement.

Canot d'écorce qui vole au vent, c'est celui du Sauvage et les Canadiens en faisaient de pareils, selon le besoin.

Le docteur Joseph Lemaître, reçu médecin en 1840, d'une famille établie aux Trois-Rivières avant 1650, érudit modeste, chronique vivante de

Saint-François-du-Lac, était petit-fils de Michel Lemaître dont le père avait été un fameux constructeur de canots d'écorce qui portaient de douze à vingt hommes, à part le bagage et les marchandises — prix : six cents francs — des "canots de maître", ce qui veut dire de Lemaître. Le docteur a conservé l'étampe dont son ancêtre marquait ses produits industriels.

Je calcule que le grand-grand-père en question était Charles, marié en 1689 et qui vivait encore en 1712. (Tanguay V, 309). Le docteur Lemaître disait (1886) que ce Charles vendait ses canots à la compagnie de la baie d'Hudson, ce qui doit être la compagnie française du Canada puisque celle de la Baie ne pénétra chez nous que cent ans après la mort de Charles.

Le docteur disait de plus que Duguay-Boudor fut comme le successeur de Lemaître dans cette industrie. Je suppose que ce dernier était Antoine Provencher dit Ducharme et dit Boudor qui se maria, à Bécancour, en 1745 et qui y vécut par la suite. (Tanguay VI, 465). Mettons Ducharme au lieu de Duguay.

L'ingénieur Franquet écrit, en 1752 : " C'est aux Trois-Rivières que l'on fabrique le mieux les canots d'écorce. J'ai été en voir en chantier ; on y en travaillait un de huit (?) places ; il était de trente-trois pieds de longueur, cinq de largeur, deux et demi de hauteur et du prix de trois cents francs. A mesure qu'ils sont faits on les envoie à Montréal. Ils sont destinés pour les sauvages des pays d'en haut, tant à porter les troupes que les vivres et marchandises. L'ouvrier qui les fait ne veut pas dire son secret, c'est-à-dire la manière dont il s'y prend pour déterminer les courbures des deux extrémités. Il y en a bien un autre qui s'en mêle mais il ne réussit pas si bien . Le premier en fait une si grande quantité qu'il touche du roi, tous les ans, plus de six mille francs. Ce sont des femmes et des filles qui les travaillent. Ils sont totalement construits d'écorce de bouleau, avec des varangues arrondies que l'on emploie au lieu de courbes ; elles sont de bois de cèdre ou de sapin, de deux lignes d'épaisseur au plus et de trois pouces de largeur et les coutures (de l'écorce) recouvertes de gomme de pin sont impénétrables à l'eau, mais il faut aussi éviter les roches. "

Le major Roger, fameux chef de bande durant la guerre de Sept-Ans, disait, en 1765, dans son *Account of North America*, page 251, comment on fabrique ces canots dont les pareils n'existaient point en Europe et il ajoutait que les Sauvages de l'Ottawa étaient les meilleurs constructeurs de ces curieuses nacelles. Comme Weld et d'autres étrangers il ne mentionne pas les Canadiens. Ces Sauvages de l'Ottawa, si peu nombreux et plutôt errants que stables, ne devaient guère être aussi habiles, ni même aussi bien outillés que les Cana-

diens pour construire leurs canots, mais à coup sûr ils se suffisaient à eux-mêmes et n'achetaient pas la moindre pirogue des mains de nos gens.

Sous le régime français et ensuite celui des Anglais, les compagnies de traite se procuraient ces canots par l'industrie des Canadiens, car ceux-ci travaillaient dans les villes où tout le matériel était à leur portée et, de plus, ils tiraient de l'éducation européenne des ressources que ne possédaient guère les indigènes, tant habiles et ingénieux que fussent ceux-ci. Pour la raquette, la traîne sauvage, le campement, les Canadiens ont su bien vite dépasser l'adresse des Algonkins. Le principal rendez-vous de traite étant fixé aux Trois-Rivières dès 1634, les Français y connurent les mitasses, mitaines, souliers sauvages, raquettes, etc., qui étaient choses particulières aux Sauvages et ils ne tardèrent pas à les imiter en améliorant ces produits. Ils substituèrent des pointes de fer aux flèches armées de pierre et d'os. Il y a lieu de croire que ce poste français devint promptement un atelier aussi bien qu'un magasin où l'on rassemblait les fourrures avant que de les expédier en France. La récolte des peaux de caribou, orignal, castor, martre, etc., se faisait durant toute l'année et constituait le principal commerce d'exportation avant l'époque où l'on songea à la grande culture des grains et à l'abattage des géants de la forêt pour en faire du bois de service vendu à l'étranger. Le canot d'écorce suffisait pour transporter les paquets de pelleteries. Quand arriva le tour des grains, il fallut des goélettes sur le fleuve et les rivières puis des navires océaniques. Le bois se flottait très bien jusqu'à Québec, où l'on construisait des bâtiments pour le recevoir et le transporter au delà des mers.

Le canot d'écorce a régné parmi nous tant que le blé, l'avoine, le lin, le foin sont restés sur place et tant que l'exploitation forestière a été inconnue.

Représentons-nous l'état de la colonie alors que toutes les communications à distances un peu éloignées se faisaient par le canot d'écorce.

Thomas Aubury, enseigne au 24^e régiment d'infanterie, en 1776, voit avec étonnement la dextérité des Canadiens à manier le canot d'écorce, toutefois il ajoute que les Sauvages les surpassent dans l'art de les construire, en ce sens qu'ils leur donnent plus de légèreté.

Le terme "léger" se rapporte-t-il aux petites dimensions ? En tout cas, les canots de traite étaient nécessairement lourds, vu leur taille.

Je traduis son texte : "Ceux des Sauvages sont faits d'écorce de bouleau, dont les pièces sont cousues ensemble au moyen de lanières découpées dans la partie intérieure de l'écorce et cette couture est gommée avec du brai ou plutôt une matière bitumineuse ressemblant au brai, pour rendre le tout étanche. Ils forment les côtes (varangues) de branches de noyer blanc. Ces canots portent

de deux à trente personnes. Les canots dont se servent les Canadiens sont appelés "canots de bois" parce qu'ils sont formés d'un tronc d'arbre, d'orme rouge, creusé et il y en a qui portent vingt personnes."

Il est clair que notre officier ne sait pas que les meilleurs canots d'écorce étaient l'oeuvre des Canadiens. Il n'était pas des Trois-Rivières, c'est évident.

John Long, commerçant et interprète des Sauvages, disait, en 1777, que les canots d'écorce des Trois-Rivières étaient supérieurs aux autres et qu'on les exportait pour les vendre en grand nombre à Lachine.

C'est de Lachine que partaient les "voyageurs d'en haut", passant par la rivière Ottawa, la Mattawan, le lac Nipissing pour arriver au lac Supérieur et souvent plus loin, jusqu'à la rivière Rouge et plus loin encore, toujours plus loin. Les équipiers et les marchands de pelleteries brutes avaient leurs magasins à Montréal.

Vers 1783 ces "bourgeois" se réunirent presque tous pour former la Compagnie du Nord-Ouest qui dura en pleine prospérité jusqu'à 1820 et alors s'amalgame avec celle de la baie d'Hudson.

Isaac Weld en 1796 décrit les ouvrages en écorce brodée que les femmes des Trois-Rivières confectionnaient sous des formes artistiques — particulièrement ceux des religieuses Ursulines :

"L'écorce dont elles se servent ordinairement est celle du bouleau. Elles en font des sacs, portefeuilles, petits paniers, boîtes à toilette, etc., ornés de dessins brodés avec le poil d'orignal, qu'elles teignent des couleurs les plus vives. Elles font aussi des modèles de canot et des armes de guerre des Sauvages.

"Les canots d'écorce de bouleau employés sur le Saint-Laurent et la rivière Ottawa, comme sur les lacs voisins, sont tous fabriqués dans la ville des Trois-Rivières par les Sauvages eux-mêmes. Le bouleau est très commun dans tous les environs et surtout dans la partie nord de la contrée où il parvient à une grosseur considérable. On tire de là presque toute l'écorce à canot. Cette écorce ressemble à celle du liège, excepté qu'elle est d'un grain plus serré et qu'elle est plus flexible, car on peut la rouler aussi facilement qu'une pièce de drap. Les Sauvages de cette région, lorsqu'ils vont à la chasse, ont toujours dans leur canot un certain nombre de rouleaux qui servent à improviser un abri sur des perches placées transversalement et supportées par des piquets fichés en terre. Les écorces sont étendues et attachées avec des cordages de fibres d'orme et le tout ne prend que dix minutes pour avoir des murs et un toit.

"Voici comment ils construisent leurs canots : Faits d'un bois pliant mais très fort, les membres sont d'abord unis ensemble et ensuite couverts par des

pièces d'écorce que l'on coud les unes aux autres, en ayant soin d'appliquer sur les coutures une forte couche de goudron. Voilà pour l'extérieur. Afin que les objets qu'ils transportent n'endommagent point l'écorce, on double l'intérieur avec deux planches de sapin très minces, placées l'une sur l'autre mais dans un sens opposé. Une pirogue construite de la sorte est si légère que deux hommes peuvent aisément la porter sur leurs épaules, alors que sur l'eau elle peut contenir six personnes. Celles des Trois-Rivières passent pour les meilleures, les plus élégantes et elles ont sur l'eau une très belle apparence. On en fait de toute grandeur jusqu'à contenir vingt hommes. Il est étonnant de voir avec quelle vitesse les Sauvages les manoeuvrent au moyen de simples pagaies. Le canot anglais le plus fin et le mieux construit, avec le même nombre de rames que les pagaies du vaisseau d'écorce sera, en moins de cinq ou six minutes, distancé de beaucoup. Par exemple, il n'y a que des hommes très expérimentés qui se hasardent dans ces embarcations parce que un faux mouvement de l'un d'eux les fait chavirer."

Notons que : "les Sauvages les manoeuvrent" donne à supposer que Weld n'a pas vu les Canadiens dans leurs grands voyages.

Les canots de la compagnie du Nord-Ouest qui allaient de Montréal au lac Supérieur, même jusqu'à la Satkatchewan, en 1804, étaient connus sous le nom de "rabasca" (1). Ils portaient de vingt à vingt-huit hommes à part le bagage, les provisions de bouche, les marchandises. Je ne pense pas que ceux des Sauvages aient jamais atteint de telles proportions, d'abord à cause des exigences de la solidité qui défiaient l'industrie des aborigènes et parce que ceux-ci utilisaient de préférence plusieurs embarcations lorsque le transport devenait considérable.

John Lambert, décrivant la ville et les environs des Trois-Rivières, en 1808, s'exprime ainsi en abordant le sujet qui nous occupe :

"La plupart des grands canots d'écorce de la compagnie du Nord-Ouest sont faits en ce lieu. Plusieurs femmes de la ville confectionnent divers ouvrages de fantaisie, tels que des charmants joujoux et carnets de poche, des bourses, des corbeilles à ouvrage de femme, des pelottes à épingles, etc., avec des écorces curieusement découpées, cousues ensemble, ornementées de fleurs, d'arabesques brodées sur ce fond à l'aide de poil d'orignal teint de couleurs vives et variées. Les Sauvages exécutent quelques travaux de ce genre mais inférieurs."

(1) "Antiquarian", Montréal, 1900, p. 35. Les anciens voyageurs du nord-ouest, habitants de la Gatineau, m'ont parlé des rabasca de vingt-quatre à vingt-huit hommes.

Oui, il a raison. Tout ce que nous avons imité des Sauvages est devenu plus commode, plus joli, plus résistant, mieux fait, en un mot. J'ai connu ces brodeuses d'écorce qui vivaient toutes bien de ce commerce, car elles avaient en Angleterre un marché ouvert et de bons prix. La maison Hart, entre autres, exportait aux bazars de Londres tout ce qu'elle pouvait acheter en ce genre de pièce de goût et de curiosité. On y voyait des chaussures d'enfants, des pantouffles de grandes personnes d'une forme artistique recouvertes de figures de fleurs, de panaches d'original, de lisières de fruits des bois gentillemeut disposées autour des coutures et le long des courroies d'attache ; des traînes sauvages minuscules délicieuses, des petites raquettes ravissantes, des costumes de poupée, des nattes de table, des couvertures de plats et tant de choses qui n'avaient ni l'air commun ni rien de la gaucherie des ouvrières novices. Tout cela sortait d'une école d'artistes et l'industrie commerciale qui s'est emparé du genre, quelques années plus tard, n'a jamais pu retrouver la touche distinguée qui avait pour elle l'admiration des connaisseurs. En mécanisant le travail, l'art s'est perdu et le tout est maintenant tourné au banal.

Revenons aux pirogues. Les gens de la génération actuelle se montrent surpris d'entendre parler de canots d'écorce portant vingt-cinq hommes de manoeuvre à part le chargement de la traite, mais j'ai vu cela plus d'une fois entre 1847 et 1852 alors que la compagnie de la baie d'Hudson avait un dépôt dans notre ville. Ces embarcations, une fois déchargées au rivage du fleuve, étaient enlevées avec un ensemble et une souplesse surprenante, retournées dans ce mouvement le fond en l'air et amenées sur les épaules de deux rangs de voyageurs qui portaient du pied gauche et portaient ce fardeau d'un pas lent et mesuré à travers les rues jusqu'au champ ouvert où se trouvait le hangar de la Compagnie. Nous, les enfants, nous faisions cortège en bande, suivant la cadence, pour ressembler aux voyageurs dont la démarche leste et conquérante nous enthousiasmait. Et que de personnes derrière nous en faisaient autant !

Ce spectacle c'était tout bonnement ce que les voyageurs nommaient un "portage", moins les arbres de la forêt et les inégalités du sol qui n'existaient point dans la ville. Par le Saint-Maurice jusqu'à la baie d'Hudson, je pense qu'il y avait quinze portages tous plus difficiles à franchir les uns que les autres, et par l'Ottawa jusqu'à la rivière Rouge on en comptait plus de trente. Les canots avaient juste le temps, entre les glaces de mai et celles de novembre, d'aller et revenir du Nord-Ouest. J'ai connu des voyageurs qui avaient passé par la "baie d'Urson" pour se rendre au fort Garry. Le canot d'écorce a été, durant deux siècles, le véhicule du grand commerce comme les chemins de fer aujourd'hui.